

A7 INGENIERIE

Société par actions simplifiée au capital de 42.000 €

Siège social : 9 rue Anatole de la Forge – 75017 PARIS

531 994 531 R.C.S. PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
EN DATE DU 4 OCTOBRE 2011**

L'an deux mille onze,
Le mardi quatre octobre à 11 heures,

Monsieur Michel JACOB, en qualité de Président de la Société a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

En application de l'article 4 des statuts, alinéa 3, le Président décide de transférer le siège social à :

SAINT MANDÉ (94160), 35/37 avenue Joffre,

avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2011

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la décision qui précède, le Président modifie l'article 4 des statuts « SIEGE SOCIAL » ainsi que suit :

*« Le Siège de la Société est fixé : **35/37 avenue Joffre – 94160 SAINT MANDÉ.** »*

Les autres dispositions de l'article demeurent inchangées.

TROISIÈME DÉCISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire publier les présentes décisions partout où besoin sera.

Fait à Saint Mandé, le 4 octobre 2011.

Le Président
Michel JACOB

